

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00500

Numéro SIREN : 390 081 156

Nom ou dénomination : KEYYO

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2022 sous le numéro de dépôt 13288



DE BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES

RAPPORT FINANCIER INDIVIDUEL

31 DECEMBRE 2021

*Société anonyme au capital de 852 490.56 euros.
Siege social: 32, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

*Certifié
Conforme*

p

1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

- BILAN ACTIF

en K€	2021-12	2021-12	2021-12	2020-12
BILAN - ACTIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	121	-	121	0
Recherche et développement	5 635	-	4 982	653
Concessions, brevets, droits similaires	1 861	-	1 363	498
Fonds commercial	9 226	-	9 226	1 221
Autres immobilisations incorporelles	5 623	-	3 150	2 473
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	0	0
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 078	-	7 178	3 901
Autres immobilisations corporelles	7 761	-	5 650	2 111
Immobilisations en cours	-	-	0	0
Avances et acomptes	-	-	0	444
Immobilisations financières				
Autres participations	9 715	-	9 715	9 715
Créances rattachées à des participations	-	-	0	0
Autres titres immobilisés	-	-	0	0
Prêts	-	-	0	0
Autres immobilisations financières	2 067	-	2 067	1 969
TOTAL Actifs Immobilisés (1)	53 087	-	22 443	30 644
Actif circulant				
Stock (2)				
Matières premières, approvisionnements (2)	2 625	-	2 622	1 196
Marchandises (2)	4	-	4	5
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	693	-	693	211
Clients et comptes rattachés (3)	8 011	-	5 748	2 930
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (3)	414	-	414	15
. Personnel (3)	7	-	7	4
. Organismes sociaux (3)	147	-	147	50
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	-	-	0	286
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	894	-	894	431
. Autres (3)	1 508	-	1 508	1 200
Valeurs mobilières de placement (4)	41	-	41	525
Disponibilités	596	-	596	85
Charges constatées d'avance (3&5)	915	-	915	573
TOTAL Actif Circulant	15 853	-2 265	13 588	7 510
TOTAL ACTIF	68 940	-24 708	44 232	25 638

- BILAN PASSIF

en K€	2021-12	2021-12	2021-12	2020-12
BILAN - PASSIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Capitaux Propres				
Capital Social			852	627
Prime d'émission			4 272	0
Réserve légale			63	63
Report à nouveau			10 053	8 561
RESULTAT EXERCICE			867	1 447
TOTAL Capitaux Propres (6)			16 107	10 697
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			116	125
Provisions pour charges			468	757
TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)			584	882
Emprunts et dettes				
. Emprunts (8)			2 000	3 000
Autres Dettes Financières (8)			7 480	1 413
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)			10 891	4 734
. Clients Creditteurs			817	197
. Personnel (9)			1 918	1 616
. Organismes sociaux (9)			1 692	1 610
. Etat, impôts sur les bénéfices			0	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)			913	289
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)			632	301
Autres dettes (9)			0	0
Produits constatés d'avance (9)			1 197	899
TOTAL Emprunts et Dettes			27 540	14 059
TOTAL PASSIF			44 232	25 638

- **COMPTE DE RESULTAT**

En K€	2021-12			2020-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	2 234	0	2 234	584	1 650	282,8%
Production vendue services	58 842	1 264	60 106	34 635	25 471	73,5%
Chiffre d'affaires (10)	61 076	1 264	62 340	35 219	27 121	77,0%
Production immobilisée (11)			3 820	2 267	1 553	68,5%
Subventions d'exploitation reçues			73	2	71	3548,4%
Reprise amortissements et provisions (12)			942	288	654	227,5%
Autres produits			10	13	-3	-20,1%
Total des produits d'exploitation			67 184	37 788	29 397	77,8%
Achats de marchandises (13)			5 361	2 960	2 401	81,1%
Variation de stock de marchandises (13)			-1 385	-590	-796	135,0%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			0	9 459	-9 459	-100,0%
Autres achats et charges externes (14)			36 442	7 998	28 443	355,6%
Impôts, taxes et versements assimilés			1 276	853	423	49,6%
Salaires et traitements (15)			12 226	8 777	3 449	39,3%
Charges sociales (15)			4 982	3 696	1 286	34,8%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 421	2 155	2 266	105,1%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0	0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 479	379	1 099	289,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			36	146	-111	-75,5%
Autres charges			1 060	354	706	199,3%
Total des charges d'exploitation			65 897	36 189	29 708	82,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 287	1 599	-311	-19,5%
Autres intérêts et produits assimilés			0	2	-2	-99,0%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	0	n/s
Différences positives de change			7	17	-9	-56,8%
Produits nets sur cessions de VMP			0	0	0	n/s
Total des produits financiers			7	19	-12	-62,0%
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0	0	n/s
Intérêts et charges assimilés			78	28	50	178,7%
Différences négatives de change			23	1	22	2087,5%
Charges nettes sur cessions de VMP			0	0	0	n/s
Total des charges financières			102	29	73	248,5%
RESULTAT FINANCIER (16)			-95	-10	-84	819,7%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 193	1 588	-396	-24,9%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0	0	-100,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0	0	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges			12	0	12	n/s
Total des produits exceptionnels			12	0	12	4670,2%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10	18	-8	-41,8%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-1	0	-1	-1185,5%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0	0	n/s
Total des charges exceptionnelles			9	18	-9	-48,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)			3	-18	21	-116,9%
Participation/Intéressement des salariés			193	0	193	n/s
Impôts sur les bénéfices (18)			136	123	12	9,8%
Total des Produits			67 204	37 807	29 397	77,8%
Total des charges			66 337	36 360	29 977	82,4%
RESULTAT NET			867	1 447	-580	-40,1%

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 44.232 K€
Le résultat net comptable est un bénéfice de 867K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

2.1.2.2. Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

2.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.60%
- Taux de revalorisation des salaires : 2.0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : Tableau 68 INSEE
- Taux de turnover moyen : 17.50%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

Le 05 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, afin de donner la possibilité d'appliquer les dispositions de la norme IAS 19 intégrant les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020, relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Keyyo, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'application de cette décision constitue un changement de méthode comptable et se traduit, au 1er janvier 2021, par une baisse des provisions pour indemnités de fin de carrière de 45 K€, en contrepartie du report à nouveau.

2.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 02 avril 2018, les responsables et les membres du personnel se sont réunis et ont adopté la mise en place d'un nouvel accord de participation, en application de l'article L. 3323-2 et L. 3323-3 du Code du Travail.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 31 mars 2021, l'activité télécommunication de la société Nerim (dénommée depuis OnCloud), filiale de Bouygues Telecom à 100%, a été apportée à la Société via une opération d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet Bouygues Telecom de maintenir le déploiement des synergies entre Keyyo et Nerim en rapprochant les activités de Télécommunications. Lors de cette opération, le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 225.290,56 euros, afin de le porter de 627.200 euros à 852.490,56 euros, par création de 704.033 actions

ordinaires nouvelles attribuées à Nerim en rémunération de l'apport d'actif et immédiatement attribuées par Nerim à Bouygues Telecom, son associé unique.
La valeur des éléments apportés par l'activité TELCO de Nerim correspond à la valeur comptable du 31 décembre 2020.

Le 1er juillet 2021, la Société a transféré son siège social et s'est installé dans de nouveaux locaux situés au 32 boulevard Victor Hugo à Clichy.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la société a procédé à un changement d'ERP comptable (SAP) dans le cadre de l'harmonisation des outils financiers de Bouygues Telecom.

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France et des mesures restrictives ont été prises. Tout en assurant une continuité de l'activité dès lors qu'elle est possible, Keyyo privilégie la santé de ses collaborateurs et veille à respecter ces mesures restrictives.

Nous avons été impactés par le ralentissement de l'activité lié à cette crise sanitaire, ce qui implique que les objectifs budgétaires de début 2021 n'ont pas été tous atteints. Le dirigeant n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers de l'entité ont donc été établis sur la base de la continuité de l'activité.

2.3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. Immobilisations (Renvoi 1)

2.3.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2020-12	Reclassement	Apport Nerim	Acquisitions	Cession ou Rebut	2021-12
Frais d'établissement		0		121	0	121
Recherche et développement	5 635				0	5 635
Concessions, brevets, droits similaires	1 467			150	244	1 861
Fonds commercial (a)	1 221			8 004		9 226
Autres immobilisations incorporelles (b)	-			3 770	1 853	5 623
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	0	0	0	0	-
Total immobilisations incorporelles	8 323	0	12 046	2 097	0	22 466
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 392	1 103	4 260	3 323		11 078
Autres immobilisations corporelles	4 533	-1 103	3 036	1 311	-16	7 761
Avances et acomptes	444				-444	-
Total Immobilisations corporelles	7 369	0	7 296	4 633	-460	18 839
Autres participations (c)	9 715					9 715
Autres immobilisations financières (d)	1 969		62	42	-7	2 067
Total Immobilisations financières	11 684	0	62	42	-7	11 782
TOTAL	27 377	0	19 404	6 772	-467	53 087

(a) Fonds commercial et clientèle

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds de commerce est de 9.226K€ et augmente suite à l'apport partiel d'actifs de la société NERIM de 8.004K€.

(b) Frais de recherche et développement

Keyyo immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2021, ces frais ont été activés pour un montant total de 921K€.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2021, les titres de participation représentent 9.715K€

Ils sont constitués :

- De titres de la société Keyyo Clever Network dont nous détenons 100% du capital au 31 décembre 2021 pour 5.590K€.
- De titres de la société Apizee dont nous détenons 75% du capital au 31 décembre 2021 pour 4.125K€.

(d) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1.675K€ et de dépôts et cautions versés pour 392K€.

Keyyo détient 116.315 titres en autocontrôle.

2.3.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K€)

Amortissements (En K€)	2020-12	Reclassement	Apport Nerim	Augmentati on	Cession ou Rebut	2021-12
Frais d'établissement	-		121	0	0	121
Recherche et développement	4 373			609		4 982
Concessions, brevets, droits similaires	1 011		150	202		1 363
Fonds commercial	-					-
Autres immobilisations incorporelles	-		2 122	1 028	0	3 150
Total immobilisations incorporelles	5 385	0	2 393	1 838	0	9 616
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 579	89	3 431	2 079		7 178
Autres immobilisations corporelles	2 285	-89	2 955	504	-5	5 650
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations corporelles	3 864	0	6 386	2 582	-5	12 827
Autres participations	-	0	0	0	0	-
Autres immobilisations financières	-					-
Total Immobilisations financières	-	0	0	0	0	-
TOTAL	9 249	0	8 779	4 421	-5	22 443

2.3.1.3. Positions nettes des immobilisations

Immobilisations Nettes (K€)	Brut	Provisions & Amort.	Net	Durée
Frais d'établissement	121	121	0	N/A
Recherche et développement	5 635	4 982	653	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	1 861	1 363	498	1 à 15 ans
Fonds commercial	9 226	0	9 226	N/A
Autres immobilisations incorporelles	5 623	3 150	2 473	3 ans
Total immobilisations incorporelles	22 466	9 616	12 850	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 078	7 178	3 901	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	7 761	5 650	2 111	2 à 5 Ans
Avances et acomptes	-	0	0	N/A
Total Immobilisations corporelles	18 839	12 827	6 012	
Autres participations	9 715	0	9 715	N/A
Autres immobilisations financières	2 067	0	2 067	N/A
Total Immobilisations financières	11 782	0	11 782	
TOTAL	53 087	22 443	30 644	

2.3.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels Keyyo. Ils représentent une valeur brute de 2.628K€ fin 2021 en hausse de 1.425K€ due en partie au lancement d'une nouvelle gamme de routeur engagé courant 2020 ainsi que l'ouverture d'une seconde plateforme de stockage. Une provision de 2K€ est constatée sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

2.3.3. Etat des créances (renvoi 3)

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant		
	brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	693	693	-
Clients	8 011	8 011	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	414	414	-
Personnel	7	7	-
Organismes sociaux	147	147	-
IS / CIR	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	894	894	-
Compte d'associés/Autres créances	1 508	108	1 400
Charges constatées d'avance	915	915	-
TOTAL	12 588	11 188	1 400

Une convention d'avance en compte courant a été conclue entre les sociétés Apizee et Keyyo et présente un solde de 1.400K€ placé chez Apizee au 31 décembre 2021.

2.3.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2021-12	2020-12
Clients et comptes rattachés	981	1 080
Autres créances	339	49
TOTAL	1 320	1 130

2.3.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2021-12	2020-12
Actions propres / Contrat liquidité	-	-
Actions propres Réservées aux salariés	-	484
Actions propres Non attribuées aux salariés	41	41
SICAV et CAT	-	-
TOTAL	41	525



2.3.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2021-12	2020-12
Location	25	71
Assurances	0	0
Frais de réseaux	663	103
Maintenance	161	214
Autres	66	185
TOTAL	915	573

2.3.7. Provision

Nature des provisions (K€)	2020-12	Apport Nerim	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021-12
Provision Clients	- 514	- 1 013	- 1 479	- 743	-	2 263
Provision sur Stock	- 2	-	-	-	-	2
Autres Provisions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	- 516	- 1 013	- 1 479	- 743	-	2 265

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.3.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2020-12	Apport Nerim	IDR	Affectation de résultat	Reduction de Capital	Dividendes	Résultat Exercice N	2021-12
Capital	627	225						852
Primes d'émission	0	4 272						4 272
Reserve Légale	63							63
Report à nouveau	8 561		45	1 447				10 053
Résultat de l'exercice	1 447			-1 447			867	867
Total Capitaux Propres	10 697	4 497	45	0	0	0	867	16 107

2.3.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2020-12	Changement Méthode comptable	Apport Nerim	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021-12
Provision pour Litiges Commerciaux	20			27	20	5	22
Provision pour Litiges Prud'homaux	105				36	46	95
Provision pour IDR	344	45		232		63	468
Provision pour AG	413				71	484	0
Provisions Totales	882	45	259	107	551	68	584

2.3.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2021-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	2 000	1 000	1 000	-
Compte bancaire	-			
Cautions reçues	478		478	
Concours bancaires	-			
Compte d'associés	7 002	7 002		
TOTAL	9 480	8 002	1 478	-

Au 31 décembre 2021, Keyyo dispose d'1 ligne de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire. Cette ligne de crédit arrivera à échéance en 2023. Le montant des remboursements liés à cette ligne de crédit sera de 1.000K€ en 2022.

Le 5 novembre 2019, une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre Keyyo Clervernetwork et Keyyo et présente un solde de 2.770€ placé chez Keyyo au 31 décembre 2021.

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre Bouygues Télécom et Keyyo à partir du 01 janvier 2020 et présente un solde de 19K€.

Une convention de crédit a été conclue entre Bouygues Télécom et Keyyo à partir du 20 mai 2021 et présente un solde de 4.202K€.

Dettes courantes (K€)	2021-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	10 891	10 891	-	-
Dettes sociales	3 610	3 610	-	-
Dettes fiscales	1 545	1 545	-	-
Autres dettes	817	817	-	-
Produits constatés d'avance	1 197	1 197	-	-
TOTAL	18 060	18 060	-	-

2.3.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2021-12	2020-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	-	-
Fournisseurs	5 248	2 193
Dettes fiscales & sociales	3 214	2 766
Autres dettes	-	-
TOTAL	8 461	4 959

2.3.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2021-12	2020-12
Vente Directe	893	623
Vente Indirecte	304	252
Autre	0	23
TOTAL	1 197	899

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

2.4. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et accroit de 77% à 62.340K€.

2.4.2. Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée progresse à 3.820K€ contre 2.267K€ un an plus tôt.

Il se compose de :

- 2.899K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 921K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

2.4.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 63K€ de reprise sur provision indemnités départ à la retraite,
- 71K€ de reprise sur provision pour litiges,
- 743K€ de reprise sur provision clients,
- 65K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés.

2.4.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Le poste est composé essentiellement des achats de matériels de téléphonie destinés aux clients et plus précisément de routeurs.

2.4.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces coûts sont principalement des charges liées aux achats de liens télécom, aux rémunérations partenaires et aux opérations marketing.

2.4.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)

La masse salariale augmente fortement passant à 17.208K€ contre 12.473K€ un an plus tôt.

Cette croissance est liée à l'apport d'actif de Nerim, à l'accroissement des recrutements afin de soutenir le développement de l'entreprise, à la sécurisation des ressources clés de Keyyo. Ces recrutements concernent principalement les services commerciaux, techniques et supports clients.

Deux plans d'attribution gratuite d'actions de 38.250 actions ont été mis en place au 17/04/2019 pour un coût 2021 de 71K€ plus 35K€ de contributions patronales associées.

Les effectifs de Keyyo ont nettement augmenté sur 2021 suite à l'apport partiel d'actifs de Nerim afin d'accompagner la croissance de l'activité. La société Keyyo comptait un effectif moyen de 284 salariés au 31 décembre 2021.

Effectif de la Société	2021-12	2020-12	2019-12
Cadres	128	87	75
Non Cadres	151	125	85
Apprentis	5	5	3
Total	284	217	163

2.4.7. Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2021 est une perte de 95K€.

2.4.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2021 est un bénéfice net de 3K€.

2.4.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 287	-148	1 139
Résultat financier	-95	13	-82
Résultat exceptionnel	3	-0	3
TOTAL	1 196	-136	1 060

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 136K€ d'impôt sur les sociétés en 2021.

2021	Impôts	
Accroissements et allègements (K€)	Montant	Taux 26,5%
Accroissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-
Allègements	2 343	621
Provisions non déductibles l'année de dotation	2 343	621
Total des déficits exploit. reportables	-	-
Total des moins-values à long terme	-	-
TOTAL	2 343	621

Situation fiscale différée ou latente(K€)	2021	2020
Décalage certain ou éventuel		
charges non déductibles temporairement	80	54
charges déduites non encore comptabilisées	0	0
Eléments à reporter		
Déficit ordinaire	0	0
Moins values à Long terme reportables créées sur l'exercice		
Déficit reportable	0	1 352

La filiale Keyyo versera à la société mère (Bouygues Telecom), à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, un montant correspondant à l'impôt que la filiale aurait dû verser si elle n'était pas membre du groupe.

L'imputation des reports déficitaires (à court ou long terme) s'effectuera dans les conditions de droit commun. A la clôture d'un exercice déficitaire, la société Keyyo sera titulaire d'aucune créance sur la société Bouygues Telecom, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.5. AUTRES INFORMATIONS

2.5.1. Filiales et participations

Le 31 décembre 2017, Keyyo a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Clever Network, opérateur réseau spécialiste des solutions VPN. Cette société a été renommée Keyyo – Clever Network début 2018, 25% du capital a été rétrocédé au prix d'acquisition, au management, en février 2018 qui ont été rachetés en date du 31 mars 2020 portant l'acquisition par Keyyo des titres et des droits de vote à 100%.

Le 24 juillet 2020, Keyyo s'est porté acquéreur de 75% du capital de la société Apizee, spécialiste de la vidéo conférence collaborative.

2.5.2. Parties liées

Le 2 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé une convention de services afin que Keyyo – Clever Network puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 54K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2021.

Le 7 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 14K€ de Keyyo – Clever Network vers Keyyo en 2021.

Le 1^{er} mai 2020, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 36K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2021.

Keyyo et Apizee ont signé une convention de services communs, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, afin qu'Apizee puisse bénéficier du support comptable, RH et juridique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 8K€ de Keyyo vers Apizee en 2021.

Le 12 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit voix qui a généré une facturation de 924K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 18 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit international qui a généré une facturation de 221K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 2 janvier 2020, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé une convention de distribution qui a généré une facturation de 731K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 13 février 2020, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de collecte nationale du trafic ADSL qui a généré une facturation de 19K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 16 avril 2020, un avenant à la convention de services communs du 8 juillet 2019 a été signé entre Keyyo et Bouygues Telecom aux termes de laquelle cette dernière fournit à Keyyo des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance. Cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation de services communs entre sociétés utilisatrices, intégrant des prestations spécifiques fournies à la demande de Keyyo, ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle de ces frais. Cet avenant prévoit que la facturation pour 2021 n'excèdera pas un seuil de 1.30 % du chiffre d'affaires de Keyyo (Article 4). Elle a généré une facturation de 389K€.

Le 16 avril 2020, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre Keyyo et Bouygues Telecom qui a généré une charge de 136K€ sur l'année 2021.

Une convention de fourniture de service d'hébergement avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 165K€ de la part d'OnCloud sur l'année 2021.

Une convention de fourniture de service télécom avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 101K€ de la part de Keyyo sur l'année 2021.

Une convention de services communs avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 47K€ de la part d'OnCloud sur l'année 2021.



Une convention de fourniture de service avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et Xpert Call qui a généré une facturation de 203K€ de la part de Xpert Call sur l'année 2021.

2.5.3. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues par les membres des organes de Direction n'est pas communiqué car cela conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

2.5.4. Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2021.

2.5.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Nous disposons d'une ligne de crédit négociée en 2017 auprès d'un établissement bancaire. Le tirage global représente 2.000 K€ au 31/12/2021.

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

Autres engagements

Au 31/12/2021, les engagements futurs relatifs aux contrats locatifs représentaient 6 469K€.

2.5.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2021

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Sté (brut) (*)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
CLEVER NETWORK 32 BD Victor Hugo 92110 Clidly	2 000 000	100	1 649	100%	5 590	5 590	-	-	5 028	720	-
APIZEE 11 rue Blaise Pascal 22300 Lannion	40 990	55	-	75%	4 125	4 125	1 400	-	2 076	-828	-
TOTAL	2 040 990		1 649		9 715	9 715	1 400	0	7 105	-108	0

Keyyo comptait 2 filiales au 31/12/2021, selon le tableau détaillé ci-dessus.

Keyyo a pris le contrôle de la société Keyyo – Clever Network à compter du 31 décembre 2017 et en détient 100% depuis le 31 mars 2020 après l'acquisition des titres détenus par le management de Keyyo – Clever Network soit 25%.

Depuis le 24 juillet 2020, la société Keyyo a acquis 75% de la société Apizee.

2.5.7. Consolidation des comptes

Les comptes Keyyo sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues Telecom et dans les comptes du groupe Bouygues.

Les états financiers sont disponibles sur le site internet de Bouygues.

2.5.8. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Néant

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022**

[...]

Première Résolution

Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2021,

approuve les comptes individuels au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle **approuve** également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à un montant global égal à 117.852 euros et l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges qui s'élève à 31.231 euros, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 867.094 euros, **décide** de l'affecter comme suit :

- 22.529 euros à la réserve légale ;
- 844.565 au report à nouveau qui présentera un nouveau solde créditeur de 10.897.417 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Dividende par action	Nombre d'actions ayant perçu le dividende	Distribution nette totale
Le 31/12/2020	-	-	-
Le 31/12/2019	-	-	-
Le 31/12/2018	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Sixième Résolution
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME





KEYYO

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

KEYYO

Société anonyme au capital de 852 490,56 €

RCS Nanterre 390 081 156

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Keyyo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Keyyo relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires décrit dans la note 2.1.2.8 « Provision pour indemnité de départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la mise à jour de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013 publiée le 5 novembre 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels « Frais de recherche et développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assuré que la note 2.3.1 « Immobilisations » de l'annexe fournit une information appropriée.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 9 715 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestations de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 30 mars 2022

Marc BIASIBETTI



DE BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES

RAPPORT FINANCIER INDIVIDUEL

31 DECEMBRE 2021

*Société anonyme au capital de 852 490.56 euros.
Siege social: 32, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

- BILAN ACTIF

en K€	2021-12	2021-12	2021-12	2020-12
BILAN - ACTIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	121	-	121	0
Recherche et développement	5 635	-	4 982	1 261
Concessions, brevets, droits similaires	1 861	-	1 363	456
Fonds commercial	9 226	-	9 226	1 221
Autres immobilisations incorporelles	5 623	-	3 150	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	0	0
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 078	-	7 178	813
Autres immobilisations corporelles	7 761	-	5 650	2 248
Immobilisations en cours	-	-	0	0
Avances et acomptes	-	-	0	444
Immobilisations financières				
Autres participations	9 715	-	9 715	9 715
Créances rattachées à des participations	-	-	0	0
Autres titres immobilisés	-	-	0	0
Prêts	-	-	0	0
Autres immobilisations financières	2 067	-	2 067	1 969
TOTAL Actifs Immobilisés (1)	53 087	-	22 443	30 644
Actif circulant				
Stock (2)				
Matières premières, approvisionnements (2)	2 625	-	2	1 196
Marchandises (2)	4	-	4	5
Avances et acomptes versés sur commandes (3)	693	-	693	211
Clients et comptes rattachés (3)	8 011	-	2 263	2 930
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (3)	414	-	414	15
. Personnel (3)	7	-	7	4
. Organismes sociaux (3)	147	-	147	50
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	-	-	0	286
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	894	-	894	431
. Autres (3)	1 508	-	1 508	1 200
Valeurs mobilières de placement (4)	41	-	41	525
Disponibilités	596	-	596	85
Charges constatées d'avance (3&5)	915	-	915	573
TOTAL Actif Circulant	15 853	-2 265	13 588	7 510
TOTAL ACTIF	68 940	-24 708	44 232	25 638

-

- BILAN PASSIF

en K€	2021-12	2021-12	2021-12	2020-12
BILAN - PASSIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net
Capitaux Propres				
Capital Social			852	627
Prime d'émission			4 272	0
Réserve légale			63	63
Report à nouveau			10 053	8 561
RESULTAT EXERCICE			867	1 447
TOTAL Capitaux Propres (6)			16 107	10 697
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			116	125
Provisions pour charges			468	757
TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)			584	882
Emprunts et dettes				
. Emprunts (8)			2 000	3 000
Autres Dettes Financières (8)			7 480	1 413
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)			10 891	4 734
. Clients Creditteurs			817	197
. Personnel (9)			1 918	1 616
. Organismes sociaux (9)			1 692	1 610
. Etat, impôts sur les bénéfices			0	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)			913	289
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)			632	301
Autres dettes (9)			0	0
Produits constatés d'avance (9)			1 197	899
TOTAL Emprunts et Dettes			27 540	14 059
TOTAL PASSIF			44 232	25 638

- **COMPTE DE RESULTAT**

En K€	2021-12			2020-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	2 234	0	2 234	584	1 650	282,8%
Production vendue services	58 842	1 264	60 106	34 635	25 471	73,5%
Chiffre d'affaires (10)	61 076	1 264	62 340	35 219	27 121	77,0%
Production immobilisée (11)			3 820	2 267	1 553	68,5%
Subventions d'exploitation reçues			73	2	71	3548,4%
Reprise amortissements et provisions (12)			942	288	654	227,5%
Autres produits			10	13	-3	-20,1%
Total des produits d'exploitation			67 184	37 788	29 397	77,8%
Achats de marchandises (13)			5 361	2 960	2 401	81,1%
Variation de stock de marchandises (13)			-1 385	-590	-796	135,0%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			0	9 459	-9 459	-100,0%
Autres achats et charges externes (14)			36 442	7 998	28 443	355,6%
Impôts, taxes et versements assimilés			1 276	853	423	49,6%
Salaires et traitements (15)			12 226	8 777	3 449	39,3%
Charges sociales (15)			4 982	3 696	1 286	34,8%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 421	2 155	2 266	105,1%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0	0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 479	379	1 099	289,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			36	146	-111	-75,5%
Autres charges			1 060	354	706	199,3%
Total des charges d'exploitation			65 897	36 189	29 708	82,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 287	1 599	-311	-19,5%
Autres intérêts et produits assimilés			0	2	-2	-99,0%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0	0	n/s
Différences positives de change			7	17	-9	-56,8%
Produits nets sur cessions de VMP			0	0	0	n/s
Total des produits financiers			7	19	-12	-62,0%
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0	0	n/s
Intérêts et charges assimilées			78	28	50	178,7%
Différences négatives de change			23	1	22	2087,5%
Charges nettes sur cessions de VMP			0	0	0	n/s
Total des charges financières			102	29	73	248,5%
RESULTAT FINANCIER (16)			-95	-10	-84	819,7%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 193	1 588	-396	-24,9%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0	0	-100,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0	0	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges			12	0	12	n/s
Total des produits exceptionnels			12	0	12	4670,2%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10	18	-8	-41,8%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-1	0	-1	-1185,5%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0	0	n/s
Total des charges exceptionnelles			9	18	-9	-48,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)			3	-18	21	-116,9%
Participation/Intéressement des salariés			193	0	193	n/s
Impôts sur les bénéfices (18)			136	123	12	9,8%
Total des Produits			67 204	37 807	29 397	77,8%
Total des charges			66 337	36 360	29 977	82,4%
RESULTAT NET			867	1 447	-580	-40,1%

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 44.232 K€
Le résultat net comptable est un bénéfice de 867K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

2.1.2.2. Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

2.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.60%
- Taux de revalorisation des salaires : 2.0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : Tableau 68 INSEE
- Taux de turnover moyen : 17.50%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

Le 05 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, afin de donner la possibilité d'appliquer les dispositions de la norme IAS 19 intégrant les conclusions du comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020, relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez Keyyo, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'application de cette décision constitue un changement de méthode comptable et se traduit, au 1er janvier 2021, par une baisse des provisions pour indemnités de fin de carrière de 45 K€, en contrepartie du report à nouveau.

2.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 02 avril 2018, les responsables et les membres du personnel se sont réunis et ont adopté la mise en place d'un nouvel accord de participation, en application de l'article L. 3323-2 et L. 3323-3 du Code du Travail.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 31 mars 2021, l'activité télécommunication de la société Nerim (dénommée depuis OnCloud), filiale de Bouygues Telecom à 100%, a été apportée à la Société via une opération d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet Bouygues Telecom de maintenir le déploiement des synergies entre Keyyo et Nerim en rapprochant les activités de Télécommunications. Lors de cette opération, le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 225.290,56 euros, afin de le porter de 627.200 euros à 852.490,56 euros, par création de 704.033 actions

ordinaires nouvelles attribuées à Nerim en rémunération de l'apport d'actif et immédiatement attribuées par Nerim à Bouygues Telecom, son associé unique.
La valeur des éléments apportés par l'activité TELCO de Nerim correspond à la valeur comptable du 31 décembre 2020.

Le 1er juillet 2021, la Société a transféré son siège social et s'est installé dans de nouveaux locaux situés au 32 boulevard Victor Hugo à Clichy.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la société a procédé à un changement d'ERP comptable (SAP) dans le cadre de l'harmonisation des outils financiers de Bouygues Telecom.

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France et des mesures restrictives ont été prises. Tout en assurant une continuité de l'activité dès lors qu'elle est possible, Keyyo privilégie la santé de ses collaborateurs et veille à respecter ces mesures restrictives.

Nous avons été impactés par le ralentissement de l'activité lié à cette crise sanitaire, ce qui implique que les objectifs budgétaires de début 2021 n'ont pas été tous atteints. Le dirigeant n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers de l'entité ont donc été établis sur la base de la continuité de l'activité.

2.3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. Immobilisations (Renvoi 1)

2.3.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2020-12	Reclassement	Apport Nerim	Acquisitions	Cession ou Rebut	2021-12
Frais d'établissement	0		121	0	0	121
Recherche et développement	5 635			0		5 635
Concessions, brevets, droits similaires	1 467		150	244		1 861
Fonds commercial (a)	1 221		8 004			9 226
Autres immobilisations incorporelles (b)	-		3 770	1 853	0	5 623
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	0	0	0	0	-
Total immobilisations incorporelles	8 323	0	12 046	2 097	0	22 466
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 392	1 103	4 260	3 323		11 078
Autres immobilisations corporelles	4 533	-1 103	3 036	1 311	-16	7 761
Avances et acomptes	444				-444	-
Total Immobilisations corporelles	7 369	0	7 296	4 633	-460	18 839
Autres participations (c)	9 715					9 715
Autres immobilisations financières (d)	1 969		62	42	-7	2 067
Total Immobilisations financières	11 684	0	62	42	-7	11 782
TOTAL	27 377	0	19 404	6 772	-467	53 087

(a) Fonds commercial et clientèle

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds de commerce est de 9.226K€ et augmente suite à l'apport partiel d'actifs de la société NERIM de 8.004K€.

(b) Frais de recherche et développement

Keyyo immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2021, ces frais ont été activés pour un montant total de 921K€.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2021, les titres de participation représentent 9.715K€

Ils sont constitués :

- De titres de la société Keyyo Clever Network dont nous détenons 100% du capital au 31 décembre 2021 pour 5.590K€.
- De titres de la société Apizee dont nous détenons 75% du capital au 31 décembre 2021 pour 4.125K€.

(d) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1.675K€ et de dépôts et cautions versés pour 392K€.

Keyyo détient 116.315 titres en autocontrôle.

2.3.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K€)

Amortissements (En K€)	2020-12	Reclassement	Apport Nerim	Augmentati on	Cession ou Rebut	2021-12
Frais d'établissement	-		121	0	0	121
Recherche et développement	4 373			609		4 982
Concessions, brevets, droits similaires	1 011		150	202		1 363
Fonds commercial	-					-
Autres immobilisations incorporelles	-		2 122	1 028	0	3 150
Total immobilisations incorporelles	5 385	0	2 393	1 838	0	9 616
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 579	89	3 431	2 079		7 178
Autres immobilisations corporelles	2 285	-89	2 955	504	-5	5 650
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations corporelles	3 864	0	6 386	2 582	-5	12 827
Autres participations	-	0	0	0	0	-
Autres immobilisations financières	-					-
Total Immobilisations financières	-	0	0	0	0	-
TOTAL	9 249	0	8 779	4 421	-5	22 443

2.3.1.3. Positions nettes des immobilisations

Immobilisations Nettes (K€)	Brut	Provisions & Amort.	Net	Durée
Frais d'établissement	121	121	0	N/A
Recherche et développement	5 635	4 982	653	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	1 861	1 363	498	1 à 15 ans
Fonds commercial	9 226	0	9 226	N/A
Autres immobilisations incorporelles	5 623	3 150	2 473	3 ans
Total immobilisations incorporelles	22 466	9 616	12 850	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 078	7 178	3 901	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	7 761	5 650	2 111	2 à 5 Ans
Avances et acomptes	-	0	0	N/A
Total Immobilisations corporelles	18 839	12 827	6 012	
Autres participations	9 715	0	9 715	N/A
Autres immobilisations financières	2 067	0	2 067	N/A
Total Immobilisations financières	11 782	0	11 782	
TOTAL	53 087	22 443	30 644	

2.3.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels Keyyo. Ils représentent une valeur brute de 2.628K€ fin 2021 en hausse de 1.425K€ due en partie au lancement d'une nouvelle gamme de routeur engagé courant 2020 ainsi que l'ouverture d'une seconde plateforme de stockage. Une provision de 2K€ est constatée sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

2.3.3. Etat des créances (renvoi 3)

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant		
	brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	693	693	-
Clients	8 011	8 011	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	414	414	-
Personnel	7	7	-
Organismes sociaux	147	147	-
IS / CIR	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	894	894	-
Compte d'associés/Autres créances	1 508	108	1 400
Charges constatées d'avance	915	915	-
TOTAL	12 588	11 188	1 400

Une convention d'avance en compte courant a été conclue entre les sociétés Apizee et Keyyo et présente un solde de 1.400K€ placé chez Apizee au 31 décembre 2021.

2.3.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2021-12	2020-12
Clients et comptes rattachés	981	1 080
Autres créances	339	49
TOTAL	1 320	1 130

2.3.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2021-12	2020-12
Actions propres / Contrat liquidité	-	-
Actions propres Réservées aux salariés	-	484
Actions propres Non attribuées aux salariés	41	41
SICAV et CAT	-	-
TOTAL	41	525

2.3.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2021-12	2020-12
Location	25	71
Assurances	0	0
Frais de réseaux	663	103
Maintenance	161	214
Autres	66	185
TOTAL	915	573

2.3.7. Provision

Nature des provisions (K€)	2020-12	Apport Nerim	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021-12
Provision Clients	- 514	- 1 013	- 1 479	- 743	-	2 263
Provision sur Stock	- 2	-	-	-	-	2
Autres Provisions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	- 516	- 1 013	- 1 479	- 743	-	2 265

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.3.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2020-12	Apport Nerim	IDR	Affectation de résultat	Reduction de Capital	Dividendes	Résultat Exercice N	2021-12
Capital	627	225						852
Primes d'émission	0	4 272						4 272
Reserve Légale	63							63
Report à nouveau	8 561		45	1 447				10 053
Résultat de l'exercice	1 447			-1 447			867	867
Total Capitaux Propres	10 697	4 497	45	0	0	0	867	16 107

2.3.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2020-12	Changement Méthode comptable	Apport Nerim	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021-12
Provision pour Litiges Commerciaux	20			27	20	5	22
Provision pour Litiges Prud'homaux	105				36	-	95
Provision pour IDR	344	45	232		-	63	468
Provision pour AG	413			71	484	-	0
Provisions Totales	882	45	259	107	551	68	584

2.3.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2021-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	2 000	1 000	1 000	-
Compte bancaire	-			
Cautions reçues	478		478	
Concours bancaires	-			
Compte d'associés	7 002	7 002		
TOTAL	9 480	8 002	1 478	-

Au 31 décembre 2021, Keyyo dispose d'1 ligne de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire. Cette ligne de crédit arrivera à échéance en 2023. Le montant des remboursements liés à cette ligne de crédit sera de 1.000K€ en 2022.

Le 5 novembre 2019, une convention de gestion d'excédents de trésorerie a été conclue entre Keyyo Clervernetwork et Keyyo et présente un solde de 2.770€ placé chez Keyyo au 31 décembre 2021.

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre Bouygues Télécom et Keyyo à partir du 01 janvier 2020 et présente un solde de 19K€.

Une convention de crédit a été conclue entre Bouygues Télécom et Keyyo à partir du 20 mai 2021 et présente un solde de 4.202K€.

Dettes courantes (K€)	2021-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	10 891	10 891	-	-
Dettes sociales	3 610	3 610	-	-
Dettes fiscales	1 545	1 545	-	-
Autres dettes	817	817	-	-
Produits constatés d'avance	1 197	1 197	-	-
TOTAL	18 060	18 060	-	-

2.3.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2021-12	2020-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	-	-
Fournisseurs	5 248	2 193
Dettes fiscales & sociales	3 214	2 766
Autres dettes	-	-
TOTAL	8 461	4 959

2.3.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2021-12	2020-12
Vente Directe	893	623
Vente Indirecte	304	252
Autre	0	23
TOTAL	1 197	899

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

2.4. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et accroît de 77% à 62.340K€.

2.4.2. Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée progresse à 3.820K€ contre 2.267K€ un an plus tôt. Il se compose de :

- 2.899K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 921K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

2.4.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 63K€ de reprise sur provision indemnités départ à la retraite,
- 71K€ de reprise sur provision pour litiges,
- 743K€ de reprise sur provision clients,
- 65K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés.

2.4.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Le poste est composé essentiellement des achats de matériels de téléphonie destinés aux clients et plus précisément de routeurs.

2.4.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces coûts sont principalement des charges liées aux achats de liens télécom, aux rémunérations partenaires et aux opérations marketing.

2.4.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)

La masse salariale augmente fortement passant à 17.208K€ contre 12.473K€ un an plus tôt.

Cette croissance est liée à l'apport d'actif de Nerim, à l'accroissement des recrutements afin de soutenir le développement de l'entreprise, à la sécurisation des ressources clés de Keyyo. Ces recrutements concernent principalement les services commerciaux, techniques et supports clients.

Deux plans d'attribution gratuite d'actions de 38.250 actions ont été mis en place au 17/04/2019 pour un coût 2021 de 71K€ plus 35K€ de contributions patronales associées.

Les effectifs de Keyyo ont nettement augmenté sur 2021 suite à l'apport partiel d'actifs de Nerim afin d'accompagner la croissance de l'activité. La société Keyyo comptait un effectif moyen de 284 salariés au 31 décembre 2021.

Effectif de la Société	2021-12	2020-12	2019-12
Cadres	128	87	75
Non Cadres	151	125	85
Apprentis	5	5	3
Total	284	217	163

2.4.7. Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2021 est une perte de 95K€.

2.4.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2021 est un bénéfice net de 3K€.

2.4.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 287	-148	1 139
Résultat financier	-95	13	-82
Résultat exceptionnel	3	-0	3
TOTAL	1 196	-136	1 060

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 136K€ d'impôt sur les sociétés en 2021.

2021	Impôts	
Accroissements et allègements (K€)	Montant	Taux 26,5%
Accroissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-
Allègements	2 343	621
Provisions non déductibles l'année de dotation	2 343	621
Total des déficits exploit. reportables	-	-
Total des moins-values à long terme	-	-
TOTAL	2 343	621

Situation fiscale différée ou latente(K€)	2021	2020
Décalage certain ou éventuel		
charges non déductibles temporairement	80	54
charges déduites non encore comptabilisées	0	0
Eléments à reporter		
Déficit ordinaire	0	0
Moins values à Long terme reportables créées sur l'exercice		
Déficit reportable	0	1 352

La filiale Keyyo versera à la société mère (Bouygues Telecom), à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, un montant correspondant à l'impôt que la filiale aurait dû verser si elle n'était pas membre du groupe.

L'imputation des reports déficitaires (à court ou long terme) s'effectuera dans les conditions de droit commun. A la clôture d'un exercice déficitaire, la société Keyyo sera titulaire d'aucune créance sur la société Bouygues Telecom, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.5. AUTRES INFORMATIONS

2.5.1. Filiales et participations

Le 31 décembre 2017, Keyyo a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Clever Network, opérateur réseau spécialiste des solutions VPN. Cette société a été renommée Keyyo – Clever Network début 2018, 25% du capital a été rétrocédé au prix d'acquisition, au management, en février 2018 qui ont été rachetés en date du 31 mars 2020 portant l'acquisition par Keyyo des titres et des droits de vote à 100%.

Le 24 juillet 2020, Keyyo s'est porté acquéreur de 75% du capital de la société Apizee, spécialiste de la vidéo conférence collaborative.

2.5.2. Parties liées

Le 2 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé une convention de services afin que Keyyo – Clever Network puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 54K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2021.

Le 7 février 2018, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 14K€ de Keyyo – Clever Network vers Keyyo en 2021.

Le 1^{er} mai 2020, Keyyo et Keyyo – Clever Network ont signé un contrat d'apporteur d'affaires. Ce contrat a généré une refacturation de 36K€ de Keyyo vers Keyyo – Clever Network en 2021.

Keyyo et Apizee ont signé une convention de services communs, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, afin qu'Apizee puisse bénéficier du support comptable, RH et juridique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 8K€ de Keyyo vers Apizee en 2021.

Le 12 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit voix qui a généré une facturation de 924K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 18 décembre 2019, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de transit international qui a généré une facturation de 221K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 2 janvier 2020, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé une convention de distribution qui a généré une facturation de 731K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 13 février 2020, Keyyo et Bouygues Telecom ont signé un contrat de prestation de collecte nationale du trafic ADSL qui a généré une facturation de 19K€ de la part de Bouygues Telecom sur l'année 2021.

Le 16 avril 2020, un avenant à la convention de services communs du 8 juillet 2019 a été signé entre Keyyo et Bouygues Telecom aux termes de laquelle cette dernière fournit à Keyyo des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance. Cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation de services communs entre sociétés utilisatrices, intégrant des prestations spécifiques fournies à la demande de Keyyo, ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle de ces frais. Cet avenant prévoit que la facturation pour 2021 n'excèdera pas un seuil de 1.30 % du chiffre d'affaires de Keyyo (Article 4). Elle a généré une facturation de 389K€.

Le 16 avril 2020, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre Keyyo et Bouygues Telecom qui a généré une charge de 136K€ sur l'année 2021.

Une convention de fourniture de service d'hébergement avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 165K€ de la part d'OnCloud sur l'année 2021.

Une convention de fourniture de service télécom avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 101K€ de la part de Keyyo sur l'année 2021.

Une convention de services communs avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et OnCloud qui a généré une facturation de 47K€ de la part d'OnCloud sur l'année 2021.

Une convention de fourniture de service avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 a été conclue entre Keyyo et Xpert Call qui a généré une facturation de 203K€ de la part de Xpert Call sur l'année 2021.

2.5.3. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues par les membres des organes de Direction n'est pas communiqué car cela conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

2.5.4. Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2021.

2.5.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Nous disposons d'une ligne de crédit négociée en 2017 auprès d'un établissement bancaire. Le tirage global représente 2.000 K€ au 31/12/2021.

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

Autres engagements

Au 31/12/2021, les engagements futurs relatifs aux contrats locatifs représentaient 6 469K€.

2.5.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2021

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
CLEVER NETWORK 32 BD Victor Hugo 92110 Clichy	2 000 000	100	1 649	100%	5 590	5 590	-	-	5 028	720	-
APIZEE 11 rue Blaise Pascal 22300 Lannion	40 990	55	-	75%	4 125	4 125	1 400	-	2 076	-828	-
TOTAL	2 040 990		1 649		9 715	9 715	1 400	0	7 105	-108	0

Keyyo comptait 2 filiales au 31/12/2021, selon le tableau détaillé ci-dessus.

Keyyo a pris le contrôle de la société Keyyo – Clever Network à compter du 31 décembre 2017 et en détient 100% depuis le 31 mars 2020 après l'acquisition des titres détenus par le management de Keyyo – Clever Network soit 25%.

Depuis le 24 juillet 2020, la société Keyyo a acquis 75% de la société Apizee.

2.5.7. Consolidation des comptes

Les comptes Keyyo sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues Telecom et dans les comptes du groupe Bouygues.

Les états financiers sont disponibles sur le site internet de Bouygues.

2.5.8. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Néant